

comprend les branches suivantes: bétail, médecine vétérinaire, industrie laitière et aviculture. (3) La Division de l'industrie des plantes comprend l'horticulture, les grandes cultures, la pathologie végétale, l'entomologie et l'apiculture; elle surveille la production des fruits, des légumes et des semences et dirige les relevés sur les vergers, les petits fruits, les plantes bulbeuses et les zones de serres; elle s'occupe en outre de la suppression des insectes nuisibles et des maladies cryptogamiques, de l'inspection et du contrôle des mauvaises herbes et de l'avancement en général des cultures.

Les fonctionnaires du Ministère chargés de l'extension sont assignés à 16 centres d'agriculture dans la province.

### Sous-section 3.—Collèges et écoles d'agriculture des provinces

Une étude de ce sujet, mise récemment à jour, a paru aux pp. 204-213 de l'Annuaire de 1943-44.

## Section 2.—Statistiques de l'agriculture\*

**Service des correspondants agricoles.**—Grâce aux services bénévoles des correspondants agricoles du Gouvernement fédéral, des renseignements précis, opportuns et impartiaux sont publiés dans tout le Canada; jusqu'à l'entrée de l'Italie en guerre, des rapports périodiques étaient envoyés à l'Institut international d'Agriculture à Rome (dont le Canada fait partie) en échange de relevés de la production dans les autres pays et des totaux mondiaux qui influent sur les prix et qui, par conséquent, ont leurs répercussions sur les intérêts canadiens.

**Statistiques du recensement.**—En plus des données recueillies tous les ans et qui font l'objet de cette section, des statistiques importantes sont publiées après chaque recensement décennal pour le Dominion et chaque recensement quinquennal pour les Provinces des Prairies. Les détails de ces statistiques du recensement, publiés à la suite des recensements de 1931 et de 1936, sont donnés à la p. 153 de l'Annuaire de 1941, tandis que les données plus importantes tirées du recensement de 1941 paraissent aux pp. 246-255.

### Sous-section 1.—Revenu en espèces de la ferme

En 1944, les fermiers canadiens ont reçu, en espèces, de la vente de leurs produits la somme de \$1,752,000,000, comparativement à \$1,402,000,000 en 1943 et \$722,000,000 en 1939.

Cette augmentation du revenu en espèces est attribuable aux prix plus élevés et à la production plus considérable. En plus des sommes ci-dessus mentionnées, les fermiers, ceux principalement des Provinces des Prairies, ont reçu du Gouvernement en 1944 la somme de \$65,300,000 en vertu de la loi concernant la réduction des emblavures, de la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, de la loi du revenu des fermes des Prairies et en échange de certificats de participation sur les récoltes de blé de 1940, 1941 et 1942. Les chiffres comparables de ces paiements en 1943 étaient de \$32,000,000.

Les estimations du revenu en espèces ne comprennent pas le revenu provenant de sources extérieures ni la valeur des produits consommés à la ferme. Le revenu

\* Révisé à la Branche de l'Agriculture, Bureau Fédéral de la Statistique. Cette branche collige et publie des statistiques primaires et secondaires sur l'agriculture, y compris celles de la production et de la distribution des produits agricoles. Les statistiques primaires portent principalement sur l'état des cultures, les estimations des récoltes et du bétail, la valeur des terres agricoles, les gages de la main-d'œuvre agricole et les prix mensuels et annuels reçus par les fermiers pour leurs produits. Les statistiques secondaires couvrent l'écoulement du grain et des bestiaux, l'industrie laitière, la minoterie, les industries du sucre et les stocks des entrepôts frigorifiques. Une liste des publications de cette branche paraît au chapitre XXX, section 1, sous l'en-tête "Production."